COMMUNE DE DOMONT

RELEVE DE DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2016

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Présents : 28
Votants : 33

L'an deux mil seize, le 17 mars à dix neuf heures
le Conseil Municipal, sur convocation adressée le 7 mars 2015, s'est réuni
à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de
Monsieur Frédéric BOURDIN, Maire de Domont

ETAIENT PRESENTS :
Monsieur Jean-François AYROLE, Madame Françoise MULLER, Madame Alix LESBOUEYRIES, Monsieur Laurent GUIDI, Madame Emilie IVANDEKICS, Madame Marie-France MOSOLO, Adjoints au Maire, Monsieur Régis PONCHARD, Monsieur Jean-Claude HERBAUT, Madame Jeannine CLAQUIN, Monsieur Charles ABEHASSERA, Madame Michelle HINGANT, Monsieur Michel WIECZOREK, Madame Rolande RODRIGUEZ, Monsieur Fabrice FLEURAT, Madame Monique PAU, Madame Valérie GUERINEAU, Monsieur Hervé COMMO, Madame Christine VINCENT, Madame Judith SOLARZ, Madame Christèle REYTIER, Madame Dannièle CHEVROTIN, Monsieur Mickaël HIN, Monsieur Kossigan Joseph DEGBADJO, Madame Mona AMIROUCHE, Monsieur Franck GUY, Monsieur Didier SOAVI, Madame Josette MARTIN

ABSENTS EXCUSES :
Monsieur Jérôme CHARTIER, Maire Adjoint, Pouvoir à Monsieur Frédéric BOURDIN
Monsieur Franck BRIGHI, Maire Adjoint, Pouvoir à Monsieur Fabrice FLEURAT
Madame Emilie IVANDEKICS, Maire Adjoint, Pouvoir à Monsieur Laurent GUIDI, jusqu'à son arrivée 19 h 10
Monsieur Patrick BRISSET, Maire Adjoint, Pouvoir à Madame Christine VINCENT
Monsieur Paul-Edouard BOUQUIN, Conseiller Municipal, Pouvoir à Monsieur Régis PONCHARD
Madame Julie LOISEAU, Conseillère Municipale, Pouvoir à Madame Marie-France MOSOLO
Monsieur Mickaël HIN, Conseiller Municipal, Pouvoir à Madame Christèle REYTIER, jusqu'à son arrivée 19 h 20
Monsieur Kossigan Joseph DEGBADJO, Conseiller Municipal, Pouvoir à Madame Judith SOLARZ, jusqu'à son arrivée 19 h 55

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Françoise MULLER

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

1) **Approbation des comptes rendus analytiques (relevés de décision) des Conseils Municipaux des 30 novembre 2015 et 4 janvier 2016**

ADOPTE à l'unanimité les comptes rendus

2) **Décisions du Maire (Décisions du numéro DEC-2015-085 au numéro DEC-2016-012)**

PREND ACTE de la communication du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation de l'assemblée délibérante

3) **Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire - N° DEL-2016-007**

A l'unanimité

- **MODIFIE** l'article 4 de la délibération n° DEL-2016-004 du 4 janvier 2016 portant délégation au Maire comme suit :

Article 4 : de **PRENDRE** toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget

Dans le cadre de l'exécution des marchés publics, **AUTORISE** à souscrire et renouveler les conventions ou contrats liés aux cartes d'achats publics

- **AJOUTE** l'article 24 et l'article 25 à la délibération n° DEL-2016-004 du 4 janvier 2016 portant délégation au Maire comme suit :

Article 25 : d'***EXERCER***, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne

Article 26 : de ***DEMANDER*** à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de toutes subventions de fonctionnement et d'investissement.

de ***SIGNER*** tous documents, attestations et dossiers relatifs aux demandes de subventions

de ***SOLLICITER*** le taux maximum des subventions au titre des dispositifs concernés

d'***ARRETER*** le plan de financement ainsi que les échéanciers de réalisation des opérations concernées

- **RAPPELLE** l'ensemble des délégations accordées par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire, énumérées à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales pour la durée de son mandat, précisées dans la délibération n° DEL-2016-004 du 4 janvier 2016

DIT qu'il sera rendu compte au conseil municipal des décisions prises, en application de la présente délibération

RAPPELLE que le Maire a la faculté de subdéléguer aux Maires Adjoints et aux Conseillers Municipaux Délégués, dans le cadre des arrêtés pris en exécution des articles L.2122-18 et L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, les attributions que le Conseil Municipal vient de lui accorder

PRECISE que les compétences déléguées sont également consenties par ordre de priorité du tableau, en cas d'empêchement du Maire, au titre de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et sans préjudice des délégations consenties dans le cadre des articles L.2122-18 et L.2122-19 du code précité

4) Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal - N° DEL-2016-008

A l'unanimité

ADOPTE le règlement intérieur annexé à la présente délibération intégrant la dématérialisation sur tablettes des séances du Conseil Municipal

5) Création des commissions communales – Désignation des représentants - N° DEL-2016-009

A l'unanimité

DECIDE de procéder à la création de neuf commissions communales, composées d'un Président, le Maire ou un Maire Adjoint et de cinq membres avec une représentation de l'opposition

DESIGNE, après un appel à candidature, les représentants des commissions communales suivantes comme suit :

Commission « Urbanisme »
Président : Monsieur Jean-François AYROLE
Membres : Madame Valérie GUERINEAU – Monsieur Kossigan Joseph DEGBADJO – Monsieur Mickaël HIN – Monsieur Régis PONCHARD – Monsieur Didier SOAVI

Commission « Restauration, scolaire et petite enfance »
Présidente : Madame Françoise MULLER
Membres : Madame Judith SOLARZ – Madame Rolande RODRIGUEZ – Madame Josette MARTIN – Madame Mona AMIROUCHE – Monsieur Franck GUY

Commission « Associations, animations communales, culture et jeunesse »
Présidente : Madame Alix LESBOUEYRIES
Membres : Madame Mona AMIROUCHE – Madame Christine VINCENT – Madame Monique PAU – Madame Valérie GUERINEAU – Monsieur Franck GUY

Commission « Technique – Travaux – Environnement – Accessibilité »
Président : Monsieur Franck BRIGHI et Madame Emilie IVANDEKICS (Lors des dossiers d'accessibilité)
Membres : Monsieur Fabrice FLEURAT – Monsieur Paul Edouard BOUQUIN – Madame Michelle HINGANT – Monsieur Régis PONCHARD – Monsieur Didier SOAVI

Commission « Anciens, transports et déplacements urbains »
Présidente : Madame Marie-France MOSOLO
Membres : Monsieur Régis PONCHARD – Madame Monique PAU – Monsieur Michel WIECZOREK – Madame Valérie GUERINEAU – Monsieur Didier SOAVI

Commission « Sport »
Président : Monsieur Patrick BRISSET
Membres : Monsieur Fabrice FLEURAT – Madame Dannièle CHEVROTIN – Monsieur Hervé COMMO – Monsieur Kossigan Joseph DEGBADJO – Monsieur Franck GUY

Commission « Sécurité »
Président : Monsieur Frédéric BOURDIN
Membres : Monsieur Jean-Claude HERBAUT – Madame Jeannine CLAQUIN – Madame Dannièle CHEVROTIN – Monsieur Hervé COMMO – Monsieur Franck GUY

Commission « Communication – NTIC »
Président : Monsieur Frédéric BOURDIN
Membres : Madame Alix LESBOUEYRIES – Monsieur Charles ABEHASSERA – Monsieur Kossigan Joseph DEGBADJO – Madame Julie LOISEAU – Monsieur Didier SOAVI

PRECISE qu'une commission « Grands projets urbains » sera créée, sous la Présidence de Monsieur Jérôme CHARTIER, dont le rôle sera d'informer les membres de l'évolution des projets, qui se déroulera quant à elle en réunion élargie

6) **Désignation des membres du conseil municipal à la commission communale des Finances – Modification N° DEL-2016-010**

A l'unanimité

DESIGNE les membres suivants :

- ✓ ***Titulaires :***
  - Monsieur Laurent GUIDI - Président
  - Madame Christine VINCENT
  - Monsieur Kossigan Joseph DEGBADJO
  - Madame Mona AMIROUCHE
  - Madame Josette MARTIN
  - Monsieur Didier SOAVI
- ✓ ***Suppléants :***
  - Madame Jeannine CLAQUIN
  - Monsieur Fabrice FLEURAT
  - Madame Judith SOLARZ
  - Monsieur Paul-Edouard BOUQUIN
  - Madame Michelle HINGANT
  - Monsieur Franck GUY

7) **Commission communale d'accessibilité des personnes handicapées – Désignation des représentants - N° DEL-2016-011**

A l'unanimité

DECIDE compte tenu des modifications intervenues au sein du Conseil en janvier 2016 et des nouvelles délégations confiées aux Maires Adjoints, de procéder à une nouvelle désignation des 11 représentants de la commission communale d'accessibilité

AFFIRME la volonté de respecter le principe prévu par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment son article 46

DESIGNE les représentants suivants :

MEMBRES ELUS
Madame Émilie IVANDEKICS – Représentante de Monsieur le Maire
1 - Madame Marie France MOSOLO
2 - Monsieur Franck BRIGHI
3 - Madame Françoise MULLER
4 - Monsieur Hervé COMMO
5 - Madame Christèle REYTIER
6 - Monsieur Régis PONCHARD
7 - Madame Monique PAU
8 - Monsieur Fabrice FLEURAT
9 - Madame Josette MARTIN
10 - Monsieur Franck GUY

RAPPELLE que trois membres d'associations d'usagers et de personnes handicapées ont été également nommés par arrêté du Maire pour siéger à cette commission, représentant les associations suivantes :

- APF - Association des Paralysés de France (Eaubonne)
- APAJH 95 – Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (Domont)
- UNAFAM : Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques (Montmagny)

8) **Désignation de représentants du Conseil Municipal au conseil d'administration de la résidence Hélène Moutet - Modification - N° DEL-2016-012**

Par 31 voix pour, 2 abstentions
(Monsieur Franck GUY - Monsieur Didier SOAVI)

DESIGNE les représentants suivants au Conseil de la Résidence Hélène Moutet :

- Madame Marie-France MOSOLO, représentante titulaire
- Monsieur Régis PONCHARD, représentant suppléant

9) **Débat d'orientation budgétaire 2016 - Budget Ville de Domont - N° DEL-2016-013**

PREND ACTE de la communication du rapport relatif au débat d'orientation budgétaire (DOB) « Ville 2016 »

APRES avoir pris connaissance de l'ensemble des remarques et observations du Conseil Municipal, Monsieur le Maire indique qu'elles feront l'objet d'un examen attentif dans le cadre de la préparation du budget primitif de la Ville 2016

10) **Débat d'Orientation Budgétaire 2016 - Budget annexe assainissement - N° DEL-2016-014**

PREND ACTE de la communication du rapport relatif au débat d'orientation budgétaire (DOB) « Assainissement 2016 »

APRES avoir pris connaissance de l'ensemble des remarques et observations du Conseil Municipal, Monsieur le Maire indique qu'elles feront l'objet d'un examen attentif dans le cadre de la préparation du budget primitif de l'Assainissement 2016

11) Débat d'Orientation Budgétaire 2016 - Budget Annexe Transport Urbain - N° DEL-2016-015

PREND ACTE de la communication du rapport relatif au débat d'orientation budgétaire (DOB) « Transport Urbain 2016 »

APRES avoir pris connaissance de l'ensemble des remarques et observations du Conseil Municipal, Monsieur le Maire indique qu'elles feront l'objet d'un examen attentif dans le cadre de la préparation du budget primitif du Transport Urbain 2016

12) Création de poste d'un chargé de l'urbanisme opérationnel - N° DEL-2016-016

Par 31 voix pour, 2 abstentions
(Monsieur Franck GUY - Monsieur Didier SOAVI)

APPROUVE la création de poste d'un agent non titulaire, « Chargé de Mission Urbanisme Opérationnel », ayant en charge les missions présentées

PRECISE que le niveau de recrutement proposé est le suivant :

- Diplôme de niveau I (bac + 5) ou équivalent, spécialisé dans le domaine de l'architecture urbaine des villes, des territoires et de leurs environnements
- Expérience dans les domaines de l'urbanisme et de l'aménagement urbain
- Expérience sur un poste similaire et connaissances du cadre réglementaire de l'urbanisme
- Traitement correspondant a l'indice Brut 379; Indice Majoré 349, proposé ce jour (Cf. Délibération DEL-2016-020)

PRECISE qu'il s'agit d'un poste relevant du cadre d'emploi des attachés territoriaux

PRECISE que le niveau de rémunération correspondra à l'indice brut 379, majoré 349, équivalent au 1er échelon de la grille indiciaire des cadres d'emplois des attachés, avec un complément indemnitaire afférent au grade dans les conditions fixées par la délibération du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité

INDIQUE que ce poste portera le numéro 553

13) Modification de postes - N° DEL-2016-017

A l'unanimité

DECIDE de modifier 4 postes en Contrat à Durée Indéterminée au tableau des effectifs de la Commune, comme suit :

Intitulé du poste / grade / emploi	Catégorie	TC *(1)*	TNC 50 % *(1)*	TNC 90 % *(1)*	Total
Adjoint technique territorial de 2ème classe	C	6	11	0	**17**
Adjoint territorial d'animation de 2ème classe	C	1	8	4	**13**
Agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles	C	1	0	0	**1**
Total		**8**	**19**	**4**	**31**

(1) – TC : Temps complet – TNC : Temps non complet

14) Modification du tableau des effectifs - N° DEL-2016-018

A l'unanimité

DECIDE de procéder aux suppressions du tableau des effectifs de la Commune, des postes ci-dessous :

Intitulé du poste / grade / emploi	Catégorie	Nombre	Quotité (1)	Date de création	Numéro de poste
Attaché territorial	A	1	TC	28/06/2010	501
Adjoint territorial du patrimoine de 2ème classe	C	1	TC	01/07/2009	303
Agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles	C	2	TC	01/07/2009	237 - 242

(1) – TC : Temps complet

15) Approbation du tableau des effectifs - N° DEL-2016-019

A l'unanimité

APPROUVE le tableau des effectifs de la Commune au 1er avril 2016, prenant en compte les modifications et la création de poste décidée au cours de la présente séance

TABLEAU DES EFFECTIFS ETAT DU PERSONNEL AU 01/04/2016			
GRADES OU EMPLOIS (1)	**CATEGORIES**	**EFFECTIFS BUDGETAIRES**	**EFFECTIFS POURVUS**
EMPLOIS DE DIRECTION		**3**	**2**
Directeur général des services (10-20 000 hab.)	A	1	1
Directeur général Adjoint des services (10-20 000 hab.)	A	2	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		**87**	**44**
Attaché principal	A	3	2
Attaché	A	10	8
Rédacteur principal de 1ère classe	B	4	3
Rédacteur principal de 2ème classe	B	2	1
Rédacteur	B	7	3
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	7	1
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	7	3
Adjoint administratif de 1ère classe	C	14	11
Adjoint administratif de 2ème classe	C	33	12
TECHNIQUE ,		**156**	**103**
Ingénieur principal	A	2	1
Ingénieur	A	3	0
Technicien principal de 1ère classe	B	4	1
Technicien principal de 2ème classe	B	7	2
Technicien	B	7	2
Agent de maîtrise principal	C	7	3
Agent de maîtrise	C	7	5
Adjoint technique principal 1ère classe	C	6	6
Adjoint technique principal 2ème classe	C	8	1
Adjoint technique 1ère classe	C	8	3
Adjoint technique 2ème classe (dont 6 CDI)	C	54	37
Adjoint technique 2ème classe TNC (dont 11 CDI)	C	43	42
SOCIALEƒ		**35**	**17**
Conseiller socio éducatif	A	1	0
Assistant socio-éducatif	B	2	0
Educateur principal de jeunes enfants	B	3	4
Educateur de jeunes enfants	B	7	1
Moniteur éducateur	B	1	0
Agent social de 2ème classe	C	1	0
ATSEM principal de 1ère classe	C	1	0
ATSEM principal de 2ème classe	C	5	6
ATSEM 1ère classe (dont 1 CDI)	C	14	6
MEDICO-SOCIALE,,		**19**	**10**
Puéricultrice cadre de santé	A	1	1
Puéricultrice de classe supérieure	A	1	1
Puéricultrice de classe normale	B	3	0
Infirmière en soins généraux hors classe	A	1	1
Infirmière classe supérieure	B	1	0
Infirmière classe normale	B	2	0
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	C	1	1
Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	C	1	1
Auxiliaire de puériculture 1ère classe	C	5	2
Psychologue TNC	A	2	2
Médecin TNC	A	1	1

MEDICO-TECHNIQUE...		**0**	**0**
Néant			
SPORTIVE †		**15**	**0**
Educateur des APS hors classe	B	1	0
Educateur des APS TNC	B	6	0
Opérateur qualifié des APS	C	1	0
Opérateur des APS	C	1	0
Opérateur des APS TNC	C	6	0
CULTURELLE ‡		**23**	**6**
Bibliothécaire	A	1	1
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	2	0
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	2	0
Assistant de conservation	B	4	1
Assistant spécialisé d'enseignement artistique TNC	B	6	0
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	1	0
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	1	0
Adjoint du patrimoine de 1ère classe	C	2	2
Adjoint du patrimoine de 2ème classe	C	4	2
ANIMATION ^		**105**	**86**
Animateur principal de 1ère classe	B	3	3
Animateur principal de 2ème classe	B	1	0
Animateur territorial	B	4	2
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	2	2
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	2	1
Adjoint d'animation 1ère classe	C	6	1
Adjoint d'animation 2ème classe (dont 1 CDI)	C	12	8
Adjoint d'animation 2ème classe TNC (dont 12 CDI)	C	75	69
POLICE MUNICIPALE		**15**	**9**
Chef de service police municipale de 1ère classe	B	1	1
Chef de service police municipale de 2ème classe	B	1	0
Chef de service police municipale	B	1	0
Brigadier chef principal	C	1	1
Brigadier	C	4	2
Gardien	C	7	5
AUTRES Š (Date de création)	CATEGORIES -2	**EFFECTIFS BUDGETAIRES**	**EFFECTIFS POURVUS**
Collaborateur de cabinet (11/07/1995 – 22/12/1999 – 13/12/2010)		1	1
Chargé de la communication (24/05/1991 – 30/09/1998)	A	1	0
Chargé de mission développement informatique (16/03/1995 – 15/05/1997 – 30/05/2001)	A	1	0
Directeur des Finances (23/03/2009)	A	1	0
Journaliste contractuel (01/03/2004 – 02/07/2004)	A	1	1
Chargé de mission Urbanisme Opérationnel (17/03/2016)	A	1	0
Intervenant soutien scolaire (29/10/1997)	B	3	0
Assistante maternelle (21/03/1996 – 07/01/2003)	C	45	29
Apprentis (01/07/2009)	C	5	2
CAE - CUI (01/07/2009)	C	12	9
Contrat avenir	C	1	0
		72	**42**
	TOTAL	**530**	**319**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995

RAPPELLE que ce tableau des effectifs vaut confirmation de création de postes, tous emplois, filières et statuts confondus

16) Régime indemnitaire du personnel communal - Modification - N° DEL-2016-020

A l'unanimité

ARTICLE 1 :

DECIDE de préciser les filières et cadres d'emplois concernés par les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) afin de répondre à la demande du Trésorier d'Ezanville comme suit :

• Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS)

Pour l'ensemble des agents appartenant aux catégories C ou B, tous emplois confondus, étant précisé que la Collectivité n'opère pas de distinction entre l'emploi et le grade des agents lors des créations des postes, qu'il n'existe pas d'indice plafond pour la catégorie B et que le versement de cette indemnité correspond à un travail supplémentaire effectif, calculés conformément au décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002

Filières, cadres d'emplois et grades concernés :

Filière	Cadres d'emplois	Grades / Emplois
Administrative	Rédacteurs	Rédacteur principal de 1ère classe Rédacteur principal de 2ème classe Rédacteur
	Adjoints Administratifs	Adjoint administratif principal de 1ère classe Adjoint administratif principal de 2ème classe Adjoint administratif de 1ère Classe Adjoint administratif de 2ème classe
Techniques	Techniciens	Technicien principal de 1ère classe Technicien principal de 2ème classe Technicien
	Agents de maîtrise	Agent de maîtrise principal Agent de maîtrise
	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe Adjoint technique principal de 2ème classe Adjoint technique de 1ère classe Adjoint technique de 2ème classe
Animation	Animateurs	Animateur territorial principal de 1ère classe Animateur territorial principal de 2ème classe Animateur territorial
	Adjoints d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe Adjoint d'animation principal de 2ème classe Adjoint d'animation de 1ère classe Adjoint d'animation de 2ème classe
Culturelle	Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation principal de 1ère classe Assistant de conservation principal de 2ème classe Assistant de conservation
	Adjoints du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe Adjoint du patrimoine de 1ère classe Adjoint du patrimoine de 2ème classe
Police Municipale	Chefs de service de police municipale	Chef de service de police municipale principal de 1ère classe Chef de service de police municipale principal de 2ème classe Chef de service de police municipale
	Agents de police municipale	Chef de police municipale Brigadier-chef principal Brigadier Gardien
Médico-sociale	Infirmiers territoriaux (catégorie B)	Infirmier de classe supérieure Infirmier de classe normale
	Auxiliaires de puériculture territoriaux	Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe Auxiliaire de puériculture de 1ère classe
Sociale	Assistants territoriaux socio-éducatifs	Assistant socio-éducatif principal Assistant socio-éducatif
	Educateurs territoriaux de jeunes enfants	Éducateur principal de jeunes enfants Éducateur de jeunes enfants
	Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 1ère classe Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2ème classe Agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe
	Agents sociaux territoriaux	Agent social principal de 1ère classe Agent social principal de 2ème classe Agent social de 1ère classe Agent social de 2ème classe

Soumises à cinq conditions :

- ✓ Heures effectuées à la demande de l'autorité territoriale lorsqu'il y a dépassement des bornes horaires du cycle de travail
- ✓ Les fonctions exercées, le corps, le grade ou l'emploi d'appartenance doivent impliquer la réalisation effective d'heures supplémentaires
- ✓ Les heures supplémentaires accomplies doivent êtres comptabilisées de façon exacte
- ✓ Mise en place d'un moyen de contrôle préconisé dans le protocole ARTT ou par l'établissement d'une déclaration sur un état détaillé (décompte déclaratif contrôlable)
- ✓ Plafonnées à 25 heures au cours d'un même mois. Les heures de dimanches, jours fériés et de nuits sont prises en compte pour l'appréciation de ce plafond. Dans des circonstances exceptionnelles et pour une durée limitée, les agents peuvent réaliser des heures supplémentaires au-delà du contingent mensuel sur décision motivée de l'autorité territoriale (information du CT)

Pour les agents à temps non complet :

- ✓ Travaux supplémentaires devant avoir un caractère exceptionnel
- ✓ Rémunération calculée sur une base résultant d'une proratisation de son traitement (heures dites « complémentaires) jusqu'à la durée du cycle de travail défini par la collectivité pour les agents à temps complet
- ✓ Au-delà de la durée de travail à temps complet, taux de rémunération identique à ceux des agents à temps complet

Précise que :

- ✓ Cette Indemnité est non cumulable avec un repos compensateur, pendant les périodes d'astreinte sauf si celles-ci donnent lieu à intervention et pendant les périodes ouvrant droit au remboursement des frais de déplacement
- ✓ Cette indemnité est cumulable avec l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) ainsi qu'avec une concession de logement à titre gratuit
- ✓ Conformément à l'article 6 du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002, que le contingent de 25 heures supplémentaires peut être exceptionnellement dépassé en cas de nécessités liées aux contraintes de service sur validation du chef de service et après information des représentants du personnel au Comité Technique
- ✓ Les IHTS sont ouvertes à tous les agents communaux titulaires, stagiaires et non titulaires de droit public et privé (contrats aidés, apprentis...), à temps complet, temps partiel ou temps non complet

Dérogations :

- ✓ En raison de la nature des fonctions exercées et des circonstances exceptionnelles auxquelles peut être confrontée la Commune, notamment dans le cadre de dispositifs spécifiques (état d'urgence, plan vigipirate...), il pourra être effectué des dépassements horaires au-delà du plafond mensuel des 25 heures d'IHTS, après information du CT, pour l'ensemble des cadres d'emplois de la Collectivité
- ✓ Pour la sous-filière médico-sociale, la base juridique et les conditions d'attribution des IHTS sont celles en vigueur dans la fonction publique hospitalière depuis le 1er janvier 2009, date d'entrée en vigueur du décret n° 2008-1451 du 22 décembre 2008 (JO du 31 décembre 2008), qui ouvre la possibilité de versement des IHTS aux agents de catégorie A.
  Cependant, le contingent maximal d'heures supplémentaires est limité à 15 heures pour les grades listés ci-après :

Filière	Cadres d'emplois	Grades
Médico-sociale *Agents de Catégorie A*	Puéricultrices cadres territoriaux de santé	Puéricultrice cadre supérieur de santé Puéricultrice cadre de santé
	Puéricultrices territoriales	Puéricultrice hors classe Puéricultrice de classe supérieure Puéricultrice de classe normale
	Infirmiers territoriaux en soins généraux (catégorie A)	Infirmier en soins généraux hors classe Infirmier en soins généraux de classe supérieure Infirmier en soins généraux de classe normale

MODIFIE en conséquence la délibération n° DEL-2015-109 en date du 26 juin 2015 portant modification du régime indemnitaire alloué au personnel communal

ARTICLE 2 :

RAPPELLE les dispositions applicables au personnel communal en matière de régime indemnitaire prenant en compte les présentes modifications sus mentionnées et revalorisations règlementaires intervenues depuis l'adoption de la dernière délibération n° DEL-2015-109 du 26 juin 2015

17) Acquisition de la parcelle AV 207 située 1, rue de la République - N° DEL-2016-021

A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir la parcelle cadastrée AV 207, en copropriété avec la Ville, correspondant aux lots 2, 3 et 5, au prix de deux cent vingt mille €uros (220 000 €uros), hors frais de notaire

AUTORISE l'occupation précaire de ce bien par les propriétaires actuels après l'acquisition par la Commune jusqu'au commencement de l'opération qui fera l'objet de la mise en place d'un bail précaire

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires relatifs à ce dossier

PRECISE que cette dépense sera inscrite au Budget Primitif 2016

18) Autorisation d'acquérir les parcelles AM 16 et AM 17 sises secteur dit « Ru de Vaux d'Ezanville - N° DEL-2016-022

A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir la parcelle AM 16 d'une surface de 1 759 m² ainsi que la parcelle AM 17 d'une surface de 18 088 m², au prix maximum, fixé par le service des Domaines pour un montant total de 450 000 €uros, hors frais de notaire

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes ainsi que tous les documents se rapportant à ces acquisitions

19) Autorisation d'acquérir la parcelle AI 44 sise secteur dit « Le Moulin » - N° DEL-2016-023

A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir la parcelle AI 44 d'une surface de 3 800 m² au prix maximum, fixé par le service des Domaines pour un montant total de 90 000 €uros, hors frais de notaire

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes ainsi que tous les documents se rapportant à cette acquisition

20) Versement de l'indemnité d'éviction agricole à l'exploitant des parcelles AM 16 / AM 17 / AI 44 - N° DEL-2016-024

A l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à verser, suivant les conditions en vigueur, les indemnités d'éviction agricole à l'exploitant des parcelles AM 16, AM 17 et AI 44, fixées à 54 000 €uros

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes ainsi que tous les documents se rapportant à ces évictions agricoles

21) Rétrocession au profit de la commune des parcelles cadastrées AC 334 (Ex AC 186) et AC 336 (Ex AC 187) N° DEL-2016-025

A l'unanimité

AUTORISE la rétrocession au profit de la Commune des parcelles cadastrées AC 334 et AC 336

PRECISE que ce transfert s'effectuera par acte notarié, à la charge des propriétaires

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier

22) Convention de mise à disposition d'un local entre la commune de Domont et l'Association TREMPLIN 95 N° DEL-2016-026

A l'unanimité

APPROUVE la convention définissant la mise à disposition d'un local communal à titre onéreux situé 6 Allée des Promeneurs par laquelle la Commune de Domont accorde son soutien matériel à l'association Tremplin 95

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention de mise à disposition

PRECISE que cette convention pourra faire l'objet, le cas échéant, par décision du Maire d'avenants

23) Communauté de Communes de l'Ouest de la Plaine de France - Rapport d'activité annuel - Exercice 2014 N° DEL-2016-027

DONNE ACTE à Monsieur le Maire de la communication du rapport d'activité 2014 de la Communauté de Communes de l'Ouest de la Plaine de France

24) Adhésion au SEDIF de la Commune de Saint Prix - N° DEL-2016-028

A l'unanimité

APPROUVE la demande d'adhésion au SEDIF de la Commune de Saint-Prix

25) Adhésion au SEDIF de la commune de Bezons - N° DEL-2016-029

A l'unanimité

APPROUVE la demande d'adhésion au SEDIF de la Commune de Bezons

26) Adhésion au SEDIF de la commune de Saint Maur des Fossés - N° DEL-2016-030

A l'unanimité

APPROUVE la demande d'adhésion au SEDIF de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés

27) Modification des statuts du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France (SIGEIF) élargissement des compétences - N° DEL-2016-031

A l'unanimité

APPROUVE la modification des statuts proposée par le SIGEIF, portant sur la modification de l'article 7.01 concernant les règles de représentation au sein de son Comité et exposée lors de la présente séance

NOTE que le troisième alinéa de la section 7.01 des statuts est remplacé par cinq alinéas

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal du 17 mars est levée à 20 h 25

Frédéric BOURDIN
Maire de Domont

Vous pouvez également consulter ce relevé de décision sur le site Internet de la Commune : www.ville-domont.fr